

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.42

Adhésion de la Mairie de Marmande au CPIE 47 - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement -

Considérant la délibération n°2022 I 02 du 12 décembre 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du budget participatif#2 « Retour aux sources », la Mairie de Marmande a signé une convention de partenariat avec le CPIE47 - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays de Serres-Vallée du Lot 2024.

Le CPIE 47 interviendra en faveur d'un état des lieux et d'une meilleure connaissance de la biodiversité présente et à préserver aux jardins des sources.

Ce partenariat de prestations s'accompagne d'une adhésion à l'association. L'adhésion de la Mairie de Marmande au CPIE 47 contribue au développement de la vie associative, à renforcer les projets et les actions locales en faveur de la transition écologique des territoires. A ce titre, la commune de Marmande décide d'apporter son soutien à l'association par une adhésion annuelle fixée à 80€ (quatre-vingt euros).

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Approuve** l'adhésion au CPIE 47 Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement.
- Précise** que le montant de la cotisation annuelle est de 80 €.
- Précise** que la dépense d'un montant de 80 € sera prélevée dans l'enveloppe correspondante au budget.
- Approuve** la convention passée avec le CPIE 47 pour les prestations d'état des lieux et accompagnement d'actions dans le cadre de la Participation Citoyenne.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 -
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024.

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

